

Modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre du Protocole sur l'eau et la santé

Partie I Aspects généraux

1. Des objectifs et des dates cibles ont-ils été fixés dans votre pays conformément à l'article 6 du Protocole?

Donner des renseignements détaillés sur les domaines cibles dans la partie III.

Oui Non En cours

Si des objectifs ont été révisés, fournir des précisions ici.

2. Ont-ils été rendus publics et, dans l'affirmative, comment?

Préciser si les objectifs et les dates cibles ont été publiés, portés à la connaissance du public (par exemple, publication en ligne, publication officielle, médias) et communiqués au secrétariat.

3. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes nationaux ou locaux de coordination des autorités compétentes pour la définition d'objectifs? Dans l'affirmative, donner des renseignements sur la démarche suivie et indiquer, par exemple, l'autorité ou les autorités publiques qui ont assumé le rôle de direction et de coordination, les autorités publiques qui ont été mises à contribution et la manière dont la coordination a été assurée.

4. Quelles sont les stratégies et législations nationales et internationales en vigueur qui ont été prises en compte?

La Loi n° 1.330 du 8 janvier 2007 relative à la sécurité alimentaire dispose que :

«Aucune denrée alimentaire [y compris, l'eau] ne peut être mise sur le marché, si elle est considérée comme dangereuse. Est considérée comme dangereuse toute denrée alimentaire préjudiciable à la santé, susceptible d'avoir des effets nocifs sur celle-ci ou impropre à la consommation humaine ».

De plus, le cahier des charges de concession de la distribution de l'eau potable mentionne, en son article 51 alinéa b « qualité », que « l'eau distribuée devra présenter constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur ».

Enfin, une Ordonnance Souveraine est cours d'élaboration, par la Division de sécurité sanitaire et alimentaire de la Direction de l'Action Sanitaire, sur la qualité et la surveillance d'eau potable de consommation humaine distribuée. Ce texte établira notamment les critères physico-chimiques et microbiologiques de l'eau potable afin de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

5. Une analyse coûts-avantages des objectifs fixés a-t-elle été réalisée et, dans l'affirmative, comment?

À défaut, préciser dans quelle mesure il a été tenu compte des incidences financières dans la définition d'objectifs.

6. Quelles sont les dispositions prises dans votre pays pour garantir la participation du public à la définition d'objectifs conformément au paragraphe 2 de l'article 6, et

comment les résultats de cette participation ont-ils été pris en compte dans les objectifs finalement adoptés?

7. Donner des renseignements sur la démarche suivie pour établir le présent rapport et indiquer en particulier les autorités publiques qui en ont assumé la responsabilité principale, les autres parties prenantes mises à contribution, etc.

Les deux Départements (Ministères) en charge de la question de l'eau et de la Santé en Principauté ont été saisis : le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et le Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Les données collectées ont été élaborées par leurs services techniques respectifs à savoir la Direction de l'Environnement et la Direction de l'Aménagement Urbain ainsi que la Direction de l'Action Sanitaire.

Ces réponses ont par la suite été adressées au Département des Relations Extérieures et de la Coopération, chargés de les compiler et d'en assurer leur transmission.

8. Décrire toute situation particulière qui peut aider à comprendre le rapport en indiquant, par exemple, si la structure décisionnelle est fédérale et/ou décentralisée, ou si des contraintes financières font obstacle à la mise en œuvre du Protocole (le cas échéant).

Les spécificités de la Principauté sont à prendre en compte, à savoir :

- Monaco est un Etat de 2 km²,
- entre 50% et 75% de l'eau potable est importée de France, le reste provient de sources monégasques,
- le traitement et la distribution sont assurés par une société privée dans le cadre d'une délégation de service public.

9. Veuillez indiquer si des problèmes émergents ayant une incidence sur l'eau et la santé (les changements climatiques par exemple) ont été pris en considération dans la définition des objectifs et, dans l'affirmative, comment ils l'ont été.

Partie II

Indicateurs communs¹

I. Qualité de l'eau de boisson fournie

A. Contexte des données

Veuillez donner des renseignements d'ordre général en rapport avec le contexte des données fournies sous B et C infra :

1. Quel est l'effectif de la population (en millions ou en pourcentage de la population nationale totale) alimentée par les quantités d'eau indiquées au regard de cet indicateur?

100% de la population monégasque est raccordé au réseau public d'eau potable.

¹ Afin qu'il soit possible d'analyser les tendances pour toutes les Parties dans le cadre du Protocole, veuillez utiliser, chaque fois que possible, l'année 2005 – année de l'entrée en vigueur du Protocole – comme année de référence.

2. Les systèmes d’approvisionnement en eau indiqués ici desservent-ils la seule population urbaine ou bien les populations urbaines et rurales à la fois?

La population monégasque est uniquement urbaine.

3. Préciser où les échantillons sont prélevés et les mesures réalisées (station de traitement, système de distribution ou point de consommation, par exemple).

La raison de cette question est de comprendre où les échantillons ont été prélevés principalement pour les données relatives à la qualité de l’eau communiquées aux sections B et C ci-après.

Les échantillons sont prélevés au niveau de la station de traitement, de tous les réservoirs de stockages et sur une quinzaine de points de distribution d’appareils publics.

4. Dans les rapports, les normes d’évaluation du respect des obligations désignent les normes nationales. Si celles qui s’appliquent aux paramètres indiqués s’écartent des valeurs spécifiées dans les Directives de l’OMS, donner des renseignements sur les valeurs (normes) utilisées pour les calculs.

La norme correspond au standard de la Directive Européenne applicable en la matière.

B. Qualité bactériologique

Indicateur à utiliser : WatSan_S2 : Pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour E. coli et pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour les Entérocoques.

Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.

	Valeur de référence	Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent	Valeur la plus récente
WatSan_S2	2012	(2016
E. coli	0	0	0
Entérocoques	0	0	0

C. Qualité chimique

Indicateur à utiliser : WatSan_S3. Tous les pays surveillent et notifient le pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour la qualité chimique de l’eau pour les produits suivants :

- a) Fluorure;
- b) Nitrite et nitrate²;
- c) Arsenic;
- d) Plomb;
- e) Fer.

² Selon la définition figurant dans les Directives de qualité pour l’eau de boisson de l’OMS.

Les Parties désigneront aussi jusqu'à cinq autres paramètres physico-chimiques ayant une incidence sur la santé qui présentent un intérêt particulier au regard de la situation nationale ou locale (les pesticides, par exemple).

Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l'interprétation des données.

<i>Substance</i>	<i>Valeur de référence</i> 2012	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente</i> 2016
Fluorure	0	0	0
Nitrate	0	0	0
Nitrite	0	0	0
Arsenic	0	0	0
Plomb	0	0	0
Fer	0	0	0
Autre paramètre physico-chimique 1 : _____			
Autre paramètre physico-chimique 2 : _____			
Autre paramètre physico-chimique 3 : _____			
Autre paramètre physico-chimique 4 : _____			
Autre paramètre physico-chimique 5 : _____			

II. Réduction de l'ampleur des épisodes et de l'incidence des maladies infectieuses potentiellement liées à l'eau

En complétant le tableau ci-après, veuillez considérer les points suivants :

a) Pour les signalements d'épisodes, préciser si les chiffres indiqués concernent toutes voies d'exposition ou seulement celles liées à l'eau (autrement dit celles pour lesquelles il existe des éléments épidémiologiques ou microbiologiques prouvant que l'eau a joué un rôle dans l'infection);

b) Pour les signalements d'incidents :

i) Communiquer le nombre de cas pour 10 000 personnes;

ii) Faire la distinction entre zéro incident (0) et aucune donnée disponible (-);

iii) Si possible, faire la distinction entre cas autochtones et importés.

Envisager d'élargir la liste des maladies liées à l'eau pour couvrir d'autres agents pathogènes pertinents (par exemple, virus entériques, Cryptosporidium, Giardia, Legionella).

Indiquer comment les informations sont recueillies (par exemple, en fonction des événements ou des incidents).

Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l'interprétation des données.

	Incidence		Nombre d'épisodes			
	Valeur de référence (veuillez préciser l'année)	Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)	Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)	Valeur de référence (veuillez préciser l'année)	Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)	Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)
Choléra						
Dysenterie bacillaire (shigellose)						
EHEC						
Hépatite virale A						
Fièvre typhoïde						

III. Accès à l'eau de boisson

Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l'interprétation des données.

Pourcentage de la population ayant accès à une eau de boisson	Valeur de référence (veuillez préciser l'année)	Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)	Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)
Population totale		35 881 (2012)	38 400 en 2015
Population urbaine		100%	100%
Population rurale		N/A	N/A

Préciser si les données ci-dessus sont fondées sur des estimations nationales ou des estimations fournies par le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Si des estimations nationales sont fournies, préciser comment l'accès à l'eau de boisson est défini et calculé dans votre pays.

Les définitions et les catégories du Programme commun de surveillance peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.wssinfo.org/definitions-methods/watsan-categories>.

IV. Accès à l'assainissement

Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l'interprétation des données.

<i>Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
Population totale		35 881 (2012)	38 400 en 2015
Population urbaine		100%	100%
Population rurale		N/A	N/A

Préciser si les données ci-dessus sont fondées sur des estimations nationales ou des estimations fournies par le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement.

Si des estimations nationales sont fournies, préciser comment l'accès à l'assainissement est défini et calculé dans votre pays.

Les définitions du Programme commun de surveillance peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.wssinfo.org/definitions-methods/watsan-categories>.

V. Efficacité de la gestion, de la protection et de l'utilisation des ressources en eau douce

Qualité de l'eau

Sur la base des systèmes nationaux de classification de l'eau, pourcentage du nombre de plans d'eau ou pourcentage du volume (de préférence) d'eau³ correspondant à chaque catégorie définie (par exemple, catégories I, II, III, etc., pour les pays n'appartenant pas à l'UE; pour les pays membres de l'UE, pourcentage d'eaux de surface dont l'état écologique est très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais, et pourcentage des eaux souterraines/de surface dont l'état chimique est bon ou médiocre).

Pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne

État des eaux de surface : **N/A**

<i>Pourcentage des eaux de surface appartenant à la catégorie^a</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
I			
II			
III			
IV			
V			
Nombre/volume total des plans d'eau classifiés			
Nombre/volume total des plans d'eau dans le pays			

³ À préciser.

^a Modifier l'intitulé et le nombre de lignes selon le système de classification national.

État des eaux souterraines

	<i>Valeur de référence</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente</i>
<i>Pourcentage des eaux souterraines appartenant à la catégorie^a</i>	2012		2012
I	100%		
II			
III			
IV			
V			
Nombre/volume total des nappes souterraines classifiées	2		
Nombre/volume total des nappes souterraines dans le pays	1		

^a Modifier l'intitulé et le nombre de lignes selon le système de classification national.

Pour les pays membres de l'Union européenne

État écologique des aquifères superficiels

<i>Pourcentage des eaux de surface classées selon que leur état est :</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
Très bon			
Bon			
Moyen			
Médiocre			
Passable			
Nombre/volume total des aquifères classifiés			
Nombre/volume total des aquifères dans le pays			

État chimique des aquifères superficiels

<i>Pourcentage des eaux de surface classées selon que leur état est :</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
Bon			
Médiocre			
Nombre/volume total des aquifères classifiés			
Nombre/volume total des aquifères			

<i>Pourcentage des eaux de surface classées selon que leur état est :</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
 dans le pays			

État des eaux souterraines

<i>Pourcentage des eaux souterraines classées selon que leur état est :</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
Bon sur le plan quantitatif			
Bon sur le plan chimique			
Médiocre sur le plan quantitatif			
Passable sur le plan chimique			
Nombre/volume total des nappes souterraines classifiées			
Nombre/volume total des nappes souterraines dans le pays			

Veuillez donner tout renseignement utile pour replacer plus facilement dans leur contexte et mieux comprendre les renseignements fournis plus haut (par exemple, couverture des renseignements fournis s'ils ne correspondent pas à toutes les ressources en eau, incidences de la qualité des eaux sur la santé humaine).

Utilisation de l'eau

Veuillez donner des renseignements sur l'indice d'exploitation de l'eau au niveau national et au niveau des bassins fluviaux pour chaque secteur (agriculture, industrie, ménages), à savoir la moyenne des prélèvements annuels d'eau douce par secteur divisée par la moyenne de la ressource annuelle totale en eau douce renouvelable au niveau du pays, en pourcentage.

<i>Indice d'exploitation de l'eau</i>	<i>Valeur de référence (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur communiquée dans le cycle d'établissement de rapports précédent (veuillez préciser l'année)</i>	<i>Valeur la plus récente (veuillez préciser l'année)</i>
Agriculture			
Industrie ^a			
Usage ménager ^b			

^a Veuillez préciser si le chiffre comprend les prélèvements d'eau pour l'industrie manufacturière et pour les systèmes de refroidissement.

^b Veuillez préciser si le chiffre correspond uniquement aux réseaux d'approvisionnement en eau publics ou englobe également les systèmes individuels (puits par exemple).

Partie III

Objectifs et dates cibles fixés et évaluation des progrès accomplis

Pour les pays qui ont fixé des objectifs et des dates cibles, fournir des renseignements concernant spécifiquement les progrès accomplis à cet égard. Si vous n'avez pas fixé d'objectifs dans tel ou tel domaine, prière d'indiquer pourquoi.

Pour les pays qui définissent actuellement des objectifs, fournir des renseignements sur les domaines cibles concernés (par exemple, conditions de base, objectifs provisoires, etc.)

Longueur suggérée : une page (330 mots) par domaine cible.

I. Qualité de l'eau de boisson fournie [art. 6, par. 2 a)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

Une Ordonnance Souveraine est cours d'élaboration, par la Division de sécurité sanitaire et alimentaire de la Direction de l'Action Sanitaire, sur la qualité et la surveillance d'eau potable de consommation humaine distribuée. Ce texte établira notamment les critères physico-chimiques et microbiologiques de l'eau potable afin de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

II. Réduction du nombre et de l'ampleur des épisodes et incidents de maladies liées à l'eau [art. 6, par. 2 b)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par

exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

III. Accès à l'eau de boisson [art. 6, par. 2 c)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

IV. Accès à l'assainissement [art. 6, par. 2 d)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

[La totalité de la population monégasque est raccordée au réseau d'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur \(art.46 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.647\).](#)

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la

lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

V. Niveaux d'efficacité des systèmes collectifs et autres systèmes d'approvisionnement en eau [art. 6, par. 2 e)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

Le réseau est renouvelé en fonction de son état, sa capacité et à l'occasion des divers chantiers (VRD, bâtiments, ...) de façon à maintenir son niveau de qualité

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

Les travaux sur le réseau sont réalisés conformément à la réglementation sur l'assainissement en vigueur et selon les standards européens.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

VI. Niveaux d'efficacité des systèmes collectifs et autres systèmes d'assainissement (art. 6, par. 2 e) – suite)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la

lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

VII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement en eau [art. 6, par. 2 f)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

VIII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui concerne la gestion de l'assainissement (art. 6, par. 2 f) – suite)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

IX. Éventuels rejets d'eaux usées non traitées [art. 6, par. 2 g) i)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

En période de temps sec, aucun rejet d'eaux usées non traitées.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

X. Éventuels rejets du trop-plein d'eaux d'orage non traitées des systèmes de collecte des eaux usées dans les eaux visées par le Protocole [art. 6, par. 2 g) ii)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

Le réseau monégasque étant principalement unitaire, les déversoirs d'orage fonctionnent à une fréquence variable en cas d'orage. L'objectif principal est de réduire les rejets d'eaux usées pendant les périodes d'orages. Aucun rejet pour la pluie de retour mensuel.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

Mise en place progressive de réseaux séparatifs, avec un traitement ponctuel avant rejet des eaux pluviales.

Création d'un bassin d'orage en 2015 sur la partie Ouest du réseau.

Projet de création d'un bassin d'orage sur la partie Est (études en cours).

Etudes en cours sur l'efficacité de la mise en place de systèmes de « rétention à la parcelle » pour les nouveaux bâtiments.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

Mise en place de points de mesures sur les déversoirs les plus utilisés

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XI. Qualité des eaux usées rejetées par les installations de traitement des eaux usées dans les eaux visées par le Protocole [art. 6, par. 2 h)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

Respect 100% du temps du niveau de rejet imposé par la norme européenne en vigueur (zone non sensible)

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XII. Élimination ou réutilisation des boues d'épuration provenant des systèmes collectifs d'assainissement ou d'autres installations d'assainissement (art. 6, par. 2 i), première partie)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..

-
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
 4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
 5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

La totalité de la production actuelle de boues est valorisée soit par production d'énergie (co-incinération avec les déchets) soit par compostage (conforme à la norme européenne 44041)

XIII. Qualité des eaux usées utilisées pour l'irrigation (art. 6, par. 2 i), deuxième partie)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XIV. Qualité des eaux utilisées pour l'approvisionnement en eau potable (art. 6, par. 2 j), première partie)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la

lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

[Ressources d'excellente qualité](#)

XV. Qualité des eaux utilisées pour la baignade (art. 6, par. 2 j), deuxième partie)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

[La Direction de l'Environnement procède chaque année, durant la saison balnéaire \(du 1^{er} mai au 30 septembre\) à un contrôle de qualité des eaux de baignade de toutes les plages de son littoral. L'objectif de ce contrôle est d'évaluer la qualité de l'eau de mer en s'assurant de leur conformité aux valeurs impératives et valeurs guides relatives aux paramètres microbiologiques.](#)

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

[Les différentes procédures et normes utilisées par le laboratoire de cette Direction sont conformes aux dispositions du Code de la Mer relatives à la qualité des eaux de baignades \(Article A. 753\).](#)

[Après chaque session d'analyse, un rapport sur la qualité des eaux de baignade est consigné avec tous les résultats \(microbiologiques, les paramètres physico-chimiques, etc.\) qui est ensuite transmis aux autorités monégasques compétentes.](#)

[Conjointement à ce rapport, des imprimés destinés à l'affichage sur les plages sont systématiquement transmis à tous les destinataires aux fins d'information du grand public.](#)

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

[Les contrôles sont, pour l'ensemble des différentes saisons balnéaires, conformes aux valeurs impératives et guides se rapportant aux paramètres microbiologiques.](#)

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XVI. Qualité des eaux utilisées pour l'aquaculture ou la conchyliculture (art. 6, par. 2 j), troisième partie)

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XVII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui concerne la gestion des eaux fermées généralement disponibles pour la baignade [art. 6, par. 2 k)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.
4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XVIII. Identification et remise en état des terrains particulièrement contaminés [art. 6, par. 2 l)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XIX. Efficacité des systèmes de gestion, de mise en valeur, de protection et d'utilisation des ressources en eau [art. 6, par. 2 m)]

Pour chaque objectif fixé dans ce domaine :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

XX. Autres objectifs spécifiques nationaux ou locaux

Si d'autres objectifs ont été fixés, pour chacun d'eux :

1. Indiquer l'objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l'objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l'adoption de cet objectif.

2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l'objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l'article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.

3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé.

4. Au cours de l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif fixé, est-il apparu qu'il fallait revoir l'objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l'affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.

5. Si vous n'avez pas encore fixé d'objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

Partie IV

Évaluation globale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole

Dans cette partie du rapport récapitulatif, les Parties fournissent une analyse et une synthèse du stade atteint dans la mise en œuvre du Protocole. Cette évaluation globale doit non seulement s'appuyer sur les questions abordées dans les parties précédentes, mais également comporter, dans la mesure du possible, un aperçu de la mise en œuvre des activités concernant, à titre d'exemple :

- a) Systèmes d'intervention (art. 8);
- b) Sensibilisation du public, formation théorique et pratique, recherche-développement et information (art. 9);
- c) Information du public (art. 10);
- d) Coopération internationale (art. 11);
- e) Action internationale commune et coordonnée (art. 12);
- f) Coopération concernant les eaux transfrontières (art. 13);
- g) Appui international à l'action menée au niveau national (art. 14).

Cette analyse ou cette synthèse devrait fournir un bilan succinct de la situation, de l'évolution et des menaces concernant les eaux visées par le Protocole, qui soit suffisant pour informer les décideurs, plutôt qu'une évaluation exhaustive. Elle devrait jouer un rôle important dans la planification et la prise de décisions ainsi que dans la révision des objectifs fixés, s'il y a lieu.

Longueur suggérée: jusqu'à 3 pages.

Partie V

Renseignements sur la personne qui soumet le rapport

Le rapport ci-après est soumis au nom de _____
[nom de la Partie ou du signataire] conformément à l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé.

Nom du responsable chargé de soumettre le rapport national :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Nom et adresse de l'autorité nationale :

Signature :

Date :

Présentation des rapports

Les Parties sont tenues de présenter leur rapport récapitulatif au secrétariat commun, en utilisant le présent modèle et en conformité avec les directives adoptées en matière d'établissement des rapports, avant le **18 avril 2016**. Il est recommandé de soumettre les rapports avant cette date limite pour faciliter la préparation des analyses et des synthèses en prévision de la troisième session de la Réunion des Parties.

Les Parties sont priées de faire parvenir un exemplaire original signé envoyé par la poste et un exemplaire sur support électronique, présenté sur un CD-ROM ou transmis par courrier électronique, aux deux adresses indiquées ci-après. Les exemplaires sur support électronique doivent être utilisables avec un logiciel de traitement de texte, tous éléments graphiques étant communiqués dans des fichiers séparés.

Secrétariat commun du Protocole sur l'eau et la santé

Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse

Courrier électronique : protocol.water_health@unece.org

et

Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé
Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS
Programme de l'eau et de l'assainissement
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne

Courrier électronique : watsan@ecehbonn.euro.who.int
